

Déclaration de la Société canadienne de pédiatrie sur la *Loi canadienne sur l'assurance médicaments*

Ottawa (Ontario), le 10 décembre 2020 – La Société canadienne de pédiatrie (SCP) se réjouit que le projet de loi C-213, la *Loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments*, soit présenté de nouveau à la Chambre des communes. Elle exhorte le gouvernement fédéral à prendre les mesures nécessaires pour que l'assurance médicaments devienne une réalité au Canada.

On constate actuellement un écart important entre les valeurs canadiennes et la réalité du système de santé. Le Canada est le seul pays au monde à disposer d'un système de santé universel qui exclut les médicaments. Par conséquent, un Canadien sur dix ne peut pas se permettre de faire remplir ses ordonnances de médicaments, et près d'un million de Canadiens ont réduit leurs dépenses d'épicerie ou de chauffage pour se procurer des médicaments. Les conséquences sociales, sanitaires et économiques dévastatrices de la pandémie de COVID-19 ont fait ressortir encore davantage les carences d'un système fragmenté en matière de couverture d'assurance. Compte tenu de l'intensification des inégalités en matière de santé pour les communautés racialisées et à faible revenu du Canada et des pertes d'emploi record qui érodent l'accès aux régimes de médicaments sur ordonnance offerts par les employeurs, l'assurance médicaments n'a jamais eu tant d'importance.

Outre ces inégalités, les enfants et les adolescents affrontent d'autres obstacles à l'accès de médicaments abordables et efficaces. Les politiques qui régissent le développement, l'approbation et le remboursement des médicaments sont largement conçues pour les adultes et ne tiennent pas compte des caractéristiques de la population pédiatrique. La création d'une assurance médicaments nationale attentive à la population pédiatrique est l'occasion de corriger la négligence de longue date en matière de réglementation qui est responsable du manque de disponibilité des médicaments pédiatriques et des formulations adaptées aux enfants. Nous appuyons donc fortement un système d'assurance médicaments qui priorise les besoins des enfants et des adolescents et qui défend les principes fondamentaux d'administration publique, d'intégrité, d'universalité, de transférabilité et d'accessibilité réitérés dans le projet de loi C-213.

Nous exhortons le gouvernement fédéral à travailler en collaboration avec les chefs autochtones et avec leurs homologues provinciaux et territoriaux pour enfin réaliser la vision d'une assurance maladie universelle et s'assurer que tous les Canadiens profitent d'un accès équitable à des médicaments sur ordonnance sécuritaires, efficaces et abordables.